SUR QUELQUES NOMS DE PARENTÉ EN CATALAN

I

Meyer-Lübke, dans son excellent panorama du catalan, a consacré quelques pages aux noms de parenté usités dans cette langue: suivant la méthode qu'il a adoptée, il place les termes catalans entre leurs synonymes espagnols et leurs synonymes provençaux. Après avoir parlé de 'frère' et de 'sœur' — nous reviendrons bientôt sur ce point —, il passe à nét 'petit-fils' et à son féminin néta, puis à avi et à àvia, puis à oncle et tia, dont nous parlerons aussi. Quant à 'neveu' et à 'nièce', il fournit le singulier tableau qui suit:

nieto [cast.] nét [cat.] nebot [prov.] nieta néta

tableau qui suscite en moi de telles perplexités que je ne puis expliquer sa compilation que par un ensemble d'erreurs dues sans doute au dactylographe qui a copié le manuscrit original, dactylographe qui, trompé par les apparences, a reproduit presque en entier ce qu'il avait déjà transcrit à propos de 'petit-fils' et de son féminin. Car, si je ne fais erreur, il aurait fallu là le tableau

sobrino nebot nebot sobrina neboda nesa,

sobrino et sobrina étant les termes usités en castillan pour rendre les idées de 'neveu' et de 'nièce', termes qui correspondent aux catalans nebot et neboda. Enfin, l'illustre romaniste, à la page suivante, aurait pu compléter, sans sacrifier trop d'espace, le tableau relatif à 'cousin', primo en castillan et cosi en catalan, en mentionnant leurs féminins prima et cosina.

Sans doute ce bref ensemble, duement rectifié, est-il apte à faire ressortir l'idée que prétendait faire valoir le maître de Bonn, à savoir que ces

1. W. MEYER-LÜBKE, Das Katalanische: Seine Stellung zum Spanischen und Provenzalischen sprachwissenschaftlich und historisch dargestellt (Heidelberg 1915), 122-124.

termes de parenté avaient leurs correspondants exacts tantôt dans la péninsule ibérique même, c'est-à-dire en espagnol, tantôt en Septimanie, et que nous avons là une démonstration de plus de cette double face du lexique catalan — comme du reste de sa phonétique et de sa morphologie — qu'un double cordon ombilical relie tantôt à l'ouest tantôt au nord. N'empêche qu'il a négligé une question pourtant propre à intéresser l'historien, et aussi le linguiste: ce double rapport du lexique des noms de parenté, est-il un fait ancien ou non? Le latin vulgaire tel qu'il était à Tarraco ou à Barcino était-il déjà - toujours en parlant des termes qui nous occupent - un savant mélange de formes septimaniennes et de formes propres à l'Hispania continentale, une savante graduation constituant en quelque sorte un palier, un coktail moitié-moitié, entre le vocabulaire d'outre-Pyrénées et celui qui sera la base de l'espagnol et du portugais? Ou bien au contraire cet état lexical du catalan, ce mélange tel qu'il se présente aujourd'hui, s'est-il formé petit à petit, grâce à des raisons historiques, à des influences essentiellement politiques et économiques et sociales, qui auraient agi sur ce que nous appelons le catalan au cours de très longs siècles?

C'est à ce problème que je voudrais apporter une modeste contribution, en confrontant les données lexicales actuelles avec celles que fournissent les documents médiévaux. Ceux du moins, cela va sans dire, qui donnent quelques renseignements: car, nous ne nous en apercevrons que trop, beaucoup d'entre eux sont complètement muets, et les autres sont peu prodigues d'informations.

II

Commençons par le cas de 'frère' et 'sœur'. Avec raison, Meyer-Lübke constate que les actuels germà et germana catalans sont les correspondants des hermano, hermana espagnols, et qu'ils s'opposent nettement aux fraire, soror provençaux. Mais, avec autant de raison, il ajoute que l'ancien catalan a connu sans doute frare, dont il cite deux exemples fournis par la chronique de Jaume Ier et par Tirant lo Blanch, si bien que, étant donné que Grégoire de Tours et Frédégaire usent de germanus, il est conduit à admettre qu'on a «eine Oberschicht frater und eine Unterschicht germanus anzunehmen, deren erstere nach der Abspaltung des Katal. in Frankreich den Sieg davontrug». C'est dire, si je comprends bien, que Meyer-Lübke admet implicitement pour la Catalogne la présence consécutive de trois couches de mots pour 'frère': une première couche germanus, la plus ancienne, qui s'étendait à toute la péninsule et peut-être aussi à la Gaule, une seconde couche frater, et par conséquent soror, due à une influence venue du nord; une troisième enfin, l'actuelle, due à la mode lexicale espagnole. En ce qui concerne la première,

j'ai fait d'expresses réserves sur la validité du témoignage de Grégoire de Tours, mais j'ai montré par contre toutes les raisons qu'il y avait de croire que dans le haut moyen âge l'Italie entière, comme l'Espagne - au sujet de la Catalogne, je ne me suis pas prononcé — disait germanus pour 'frère' et germana pour 'sœur'.2 A trente ans de distance, je serais maintenant tenté de croire que la Romania centrale et occidentale usait de deux termes différents: germanus dans les péninsules italique et ibérique, et frater et soror, considérés peut-être comme plus choisis, en Gaule. Que d'autre part les actuels germà, -ana catalans soient des emprunts relativement récents au vocabulaire espagnol, c'est ce qui ressort à mon avis non seulement des rares cas de frare cités par le Diccionari Aguiló et utilisés par Meyer-Lübke, mais aussi du fait que, dans leur presque totalité, les chartes médiévales ne connaissent que frater et soror. On pourra objecter que ce sont là les termes normaux, et que les mentions des mots précités ne sauraient par conséquent prouver qu'elles reproduisaient l'usage journalier: je me contente de renvoyer le lecteur que ma démonstration intéresserait à l'étude que j'ai mentionnée;3 au lecteur pressé, je dirai en deux lignes que j'ai opéré une série de sondages tant dans le domaine actuel de hermano, -a que dans celui de frère, sœur, et que j'ai constaté que dans le premier germanus, -a l'emportait haut la main, dans les chartes médiévales, sur frater et soror, tandis que dans le second, c'est-à-dire en France, germanus, -a est pratiquement inconnu. J'en ai donc conclu que nos textes, de quelque pays roman qu'ils soient originaires, «reflètent malgré tout une certaine tradition, que le choix des termes n'est pas laissé au hasard, qu'il n'est pas nécessairement artificiel», et que dès lors le vocabulaire des scribes médiévaux n'est pas nécessairement non plus artificiel et abstrait, calqué uniquement sur l'usage du latin littéraire, puisqu'il tend au fond, plus ou moins inconsciemment, à se modeler sur l'usage vulgaire lorsque le choix existe entre deux synonymes. Ajoutons que, dans le nombre imposant de chartes que j'ai dépouillées en vue de la présente étude, je n'ai rencontré qu'un seul et unique cas de germana, celui, en 1178, de «ad mea ermana dopna Iusiana comitissa de Impuries». Cas qui confirme la règle, puisqu'il provient, non point du territoire catalan, mais du monastère de Santa María de Casbas, aux environs de Huesca, c'est-àdire d'un endroit où l'on parlait aragonais, où par conséquent germanus, -a était normal, de même qu'est normal l'usage de sobrino 'neveu' dans la même charte. 4 Nous conclurons donc que l'entrée de germà, germana dans le lexique

^{2.} P. AEBISCHER, L'italien a-t-il dit germanus et germana pour sfrères et esœurs? Etude de stratigraphie linguistique, ZRPh, LVIII (1937), 911-239, et «Festschrift Karl Jaberg» (Halle/Saale 1937), 97-111. 3. P. Aebischer, art. cit., 226-231.

^{4.} F. MIQUEL ROSELL, Liber Feudorum Maior, I (Barcelona 1945), 140.

catalan est un phénomène relativement récent, provoqué par les multiples rapports qui, au moyen âge, ont uni Barcelone à l'Aragon, et, de ce fait, au reste de l'Espagne.

TIT

Pour ce qui concerne l''oncle' et la 'tante', il résulte du tableau dressé par Meyer-Lübke que, tandis que pour 'oncle' l'oncle catalan actuel s'oppose nettement au tio espagnol et s'identifie au contraire avec le mot provençal, la dénomination de la 'tante' suit le chemin exactement opposé, puisque 'tante' se dit tia en catalan comme en espagnol, et non pas anda comme en

provençal.

Que l'usage d'avunculus dans les chartes catalanes soit fort reculé, voilà qui résulte du fait qu'en 845 est mentionné dans la Ribagorça un «avunculum meum Elete»,5 cas auquel font suite, pour ne citer que les exemples plus anciens, un «Sunifredus avunculus meus» en 898, un «avunculo meo nomine Wandalfredo» en 926,6 un «avunculo meo nomine Francone» et un «avunculo suo nomine Ranemiro» en 942,7 un «per manum avunculi mei...» en 999,8 un «avunculo meo qd. Astovalli» et un «avunculo nostro Precioso» en 1032, un «Raimundo, archilevita, et Uvilielmus avunculos suos» et un «Riculfo, avunculo suo», en 1032, cas auxquels j'ajouterai, pour faire bon poids, un «alodium... quod emi de Guilielmo Sendredi qd. avunculo meo» en 1084.9 Plus tard encore, et jusqu'à la date à laquelle ont porté mes recherches, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIIIe siècle, ce n'est qu'avunculus que j'ai rencontré en Catalogne pour rendre l'idée d'oncle'. Pour 'tante', j'avais fait état naguère, après que j'eus noté la rareté des mentions de ce terme de parenté dans les chartes de la région,10 d'un «liverto ... qui fuit de amita sua, nomine Eilone», dans une donation faite en 888 au monastère de Ripoll: mais M. Udina i Martorell, qui a republié ce document après P. de Marca,11 le considère, sans doute à juste titre, comme un faux, «aunque debe reflejar el documento original».12 Si bien qu'aujourd'hui j'en suis réduit comme il y a trente-cinq ans à ne

^{5.} R. D'ABADAL I DE VINYALS, Els comtats de Pallars i Ribagorça, 2ª part, in Catalunya Carolíngia», vol. III (Barcelona 1955), 295.

^{6.} F. UDINA MARTORELL, El Archivo Condal de Barcelona en los siglos IX-X (Barcelona 1951), 120 et 213.

^{7.} UDINA, op. cit., 277. 8. J. Rius, Cartulario de «Sant Cugat» del Vallès, I (Barcelona 1945), 230.

^{9.} RIUS, op. cit., II (Barcelona 1946), 16, 23, 179 et 382.

10. P. AEBISCHER, Protohistoire de deux mots romans d'origine grecque: Thius concles et thia etante»: Étude de stratigraphie linguistique, «Annali della R. Scuola Normale Superiore di Pisa (Lettere, Storia e Filosofia)», ser. II, vol. V (1936), 213.

II. P. DE MARCA, Marca hispanica, col. 818.

12. UDINA, op. cit., 107, note 2. Le texte est reproduit aux pp. 108-109.

pouvoir citer qu'une unique amita en 1128,13 pour tenter de préciser la dénomination ancienne de la 'tante' en catalan médiéval.

Sans doute, appliquant ici aussi le principe que j'ai rappelé concernant la vertu probative de frater et de soror dans nos chartes, suis-je porté à penser qu' 'oncle' et 'tante' se disaient bien alors oncle et anda, comme en provencal. Mais puisque 'tante' est rendu aujourd'hui par tia, il a bien fallu que ce mot s'introduise en catalan et s'y impose: mais quand? Balari, à propos des noms de parenté, a dit, c'est vrai, que «los nombres de la línea colateral son: avunculus, oncle, tío y tia, tía», 14 mais il ne fournit ni une date ni une référence. Je dois toutefois à l'amitié de M. Bassols l'indication, précieuse pour moi, que le fichier du Glossarium mediae latinitatis Cataloniae contient une seule mention de tia, provenant du testament de Riquilde daté du 14 novembre 1080. dans laquelle cette dernière lègue «ad sua tia Ag tonna I». 15 Cette date, étant antérieure à celle de l'amita dont j'ai parlé tout à l'heure, laisserait croire que les deux synonymes ont dû être en concurrence pendant fort longtemps avant que tia ne s'imposât décidément, ce qui était sans doute chose faite au XIVe siècle, puisque M. Moll note que tia est employé par Muntaner, par les Cròniques de Pierre III, et plus tard évidemment.16

Le latin vulgaire de la Tarragonaise a-t-il, comme celui du reste de l'Espagne, connu un couple, tius | tia parallèle à germanus | germana? Cela n'est pas impossible; c'est seulement indémontrable. En ce qui concerne le groupe actuel oncle | tia, en tout cas, oncle représente une couche nettement plus ancienne que tia: celui-là, en effet, a tout l'air d'avoir été introduit dans la région au plus tard au début du IXe siècle, alors que le dernier est dû à une influence castillane qui se sera fait jour à travers l'aragonais. Salvioni déjà a remarqué qu'en Italie le terme qui rend l'idée de 'tante' est plus facilement une innovation que celui pour 'oncle', et que pour la plaine padane, par exemple, zia a réussi à pénétrer en des régions où zio est encore inconnu. 17

Avant de quitter 'oncle', osé-je me permettre une digression? Je voudrais en effet rectifier une assertion un peu trop tranchante que j'ai faite dans mon étude sur *thius* et *thia* dans les langues romanes. J'y ai dit¹⁸ que si les

J. Mas, Rúbrica dels Libri Antiquitatum de la Seu de Barcelona, 3ª part, in Notes històriques del bisbat de Barcelona, vol. X (Barcelona 1915), 15, nº 1490.
 J. Balari I Jovany, Orígenes históricos de Cataluña (Barcelona, 1899), 528.
 Ce testament est analysé par J. Mas, op. cit., 2ª part, in Notes..., vol. IX (Bar-

^{14.} J. BALARI I JOVANY, Origenes historicos de Cataluna (Barcelona, 1899), 528. 15. Ce testament est analysé par J. MAS, op. cit., 2ª part, in Notes..., vol. IX (Barcelona 1914), 143, nº 995, mais cette analyse est si abrégée que les donations secondaires de la testatrice ne sont pas mentionnées, et qu'il n'y a pas trace par conséquent du mot qui nous occupe.

^{16.} DCVB, X, 279.

^{17.} C. SALVIONI, Per i nomi di parentela in Italia; a proposito di un recente studio, «Rendiconti dell'Istituto lombardo», serie II, vol. XXX, fasc. 20 (1898), p. 1513, note 2; cf. Aebischer, art., cit., 133.

^{18.} AEBISCHER, art. cit., 211-212.

chartes espagnoles qui usent de ces termes sont rares «cela n'a heureusement que peu d'importance, puisqu'il paraît bien que tous les dialectes modernes, tant espagnols que portugais, disent tío, tía d'une part, et que d'autre part le mot est fort ancien dans la péninsule, puisque Isidore de Séville... donne thius, à propos duquel, il est vrai, il remarque que "graecum nomen est", et qu'en tout cas thia figure dans une décision du deuxième concile de Braga, en 563 ou plutôt 572». Il est parfaitement exact que les termes littéraires avunculus et amita sont des exceptions dans les documents espagnols qui mentionnent des 'oncles' ou des 'tantes', et que presque toujours ils usent de tius et tia. N'empêche qu'une charte originale de 858, par laquelle Letasia donne à Hermenegildus des biens qu'elle possédait aux abords du rio Tambre, parle de «hereditatem integram quam habeo in villa ubi pater meus Christovalas habitavit siue tionis mei Abolinus, Deodatis et Uiolicus habitauerunt». 19 Forme tionis qui est donc une graphie pour le nominatif pluriel tiones, lequel suppose un nominatif singulier tio, et non pas tius. Ce cas galicien n'est point isolé, puisque une charte aragonaise de 1070 parle de «meo tione abbate Garcia»,20 et qu'un document daté de Cardeña en 943 mentionne un «nostro tioni domno Hanni».21 Nous aurions donc, semble-t-il, dans une vaste région s'étendant de Saint-Jacques de Compostelle à Jaca, et comprenant aussi Cardeña, une zone tionem 'oncle'. Quelle était la position de cette forme visà-vis de thius? S'agit-il d'une couche antérieure, ou au contraire d'une formation due à une innovation locale? Les renseignements dont je dispose pour le moment ne me permettent pas de préciser; le fait est que ce tionem a été rapidement remplacé par tius, puisque, dans les chartes postérieures publiées par M. Floriano, pour m'en tenir à cette source, c'est ce terme qui est toujours usité. Jusqu'à preuve du contraire, je verrais dans notre tionem une forme peutêtre affective, provoquée par l'influence de la déclinaison d'origine germanique en -o, -onem que l'on rencontre, dans les mêmes textes, dans des noms propres tels que Alvarus / Albarone, Albaroni, ou Enecus / Enneconem. Au surplus, l'Italie septentrionale connaissait un développement tout semblable avec *avius — refait comme chacun sait sur avia — qui, dans une charte datée de Reggio Emilia en 915, se présente sous la forme avione dans la mention «tam de paterno materna avione vel aviane mea»,22 où nous avons non seulement avio, mais aussi son féminin avia déclinés suivant la déclination d'origine germanique en -o, -one et -a, -ane.

^{19.} A. C. FLORIANO, Diplomática española del período astur (718-910), I (Oviedo 1949), 295.

^{20.} Documentos particulares procedentes de... San Juan de la Peña, «Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragón», IX, 83.

^{21.} L. SERRANO, Becerro gótico de Cardeña, «Fuentes para la historia de Castilla», III (Silos 1910), 23.

^{22.} P. TORELLI, Le carte degli archivi reggiani fine al 1050 (Reggio Emilia 1921), 110.

IV

Venons-en maintenant aux groupes 'petit-fils' / 'petite-fille' et 'neveu' / 'nièce', acceptions qu'il n'est hélas pas toujours possible de distinguer dans certaines langues romanes et dans les textes latins médiévaux. On sait que le latin disposait de nepos dont les sens étaient, et 'petit-fils', et 'neveu', et de neptis 'petite-fille'. Sur ce dernier on créa neptia qui ne nous intéresse pas ici, et nepta, qui à son tour constitua la base d'un masculin neptus. Quant à nepos. -otem, il se continua tel quel, d'une part, et de l'autre il donna naissance, plus ou moins tardivement, à nepota, d'où nepotus. Mais les destinées de ces différentes formes n'ont de loin pas été partout les mêmes. Dans la péninsule hispanique, ou plus précisément dans le domaine portugais et espagnol, la place de 'neveu, nièce' était solidement occupée par sobrino, -a, si bien que neptus, -a a dû, en principe au moins, se contenter d'y rendre le sens de 'petit-fils' et de son féminin. Comme je l'ai dit récemment,23 neptus est attesté dès 867-912 dans le latin des chartes portugaises, où l'on rencontre son féminin dès 955;24 pour l'Espagne, nous remontons à la même époque avec, à Cardeña en 932, «si aliquis de nostris, filiis, neptis vel subrinis».25 Formule des plus courantes dans les chartes espagnoles, et dont les termes - au moins ceux qui nous intéressent - figurent déjà dans l'expression «supprinos vel neptis meo» d'un document portugais de 937.26 En ce qui concerne l'Italie, les faits se présentent d'une façon sensiblement différente. puisque le féminin nepta a nepos (écrit aussi nepus) comme correspondant masculin. Ou'il me suffise, pour la première de ces formes, de constater sa présence dès 725 à Trévise avec «Predicerno con nepte sua Ticiana»,27 le masculin pluriel étant attesté dès 739 à Lucques dans la phrase «ego Ursu vovis neputi mei... Magnifredula et Magnitrudula».28 Et il est très fréquent de rencontrer dans les chartes italiennes le groupe «nepotis et neptas», «nepotes et nepta», «nepotes vel neptas», alors que le masculin analogique ne m'est connu que par un exemple isolé et relativement tardif, «Iohannes clericus... nepto predicto archidiaconi», d'un acte de Fano daté de 1055.29 Inutile d'ajouter que cette même Italie s'est montrée conservatrice, non seulement en maintenant le doublet latin nepos / nepta, mais en gardant à ces mots leur

24. «Portugaliae Monumenta Historica», Diplomata et chartae, I (Olisipone 1868), 3 et 40.

^{23.} P. AEBISCHER, Un écho norrois d'un détail curieux fourni par la Nota Emilianense, qui paraîtra sous peu dans CN.

^{25.} SERRANO, op. cit., 49.
26. «Portugaliae Monumenta...», vol. cit., 27.
27. L. SCHIAPARELLI, Codice diplomatico longobardo, I (Roma 1929), 120.
28. SCHIAPARELLI, op. cit., vol. cit., 214.

^{29.} P. TORELLI, Regesto mantovano, I (Roma 1914), 56.

duplicité sémantique 'neveu / nièce' et 'petit-fils / petite-fille', si bien que dans la plupart des cas il est presque impossible de savoir auquel de ces sens on a affaire.

Entre cette position de l'italien, position trop respectueuse à mon avis des aberrations latines, et celle de l'espagnol et du portugais, lesquels n'hésitent pas à innover pour établir une différenciation, après tout nécessaire, dans l'expression de deux idées si dissemblables que celles de 'neveu' et de 'petit-fils', que va faire le catalan? Il se range du côté de la clarté et, sur la base de nepos, -otem d'un côté et de nepta de l'autre, il adopte deux séries, d'une part nebot et son féminin analogique neboda au sens de 'neveu' et de 'nièce', et d'autre part nét 'petit-fils' qu'il tire du féminin néta < nepta. Distinction essentielle, je pense, bien qu'il ne soit pas facile de préciser la valeur de ces quatre termes dans les chartes médiévales.

Le fait est, en tout cas, que nos quatre types y sont représentés. J'ai rencontré un premier «Guifred, nepto suo» en 1027, suivi d'un «Fruila nepto» en 1047, puis d'un «Poncius, tuum neto» en 1125,30 ce mot voisinant avec son féminin et un composé dans la formule «filii ac filie tue..., et nepti ac nepte, sive bis nepti» en 1037. Féminin que je retrouve en 1044 avec «neta mea Senior», 31 ainsi que dans la mention en 1205 d'une «Sibila nepta sua — et ... Geralde nepte sue». 32 Mais les cas de nepos, nepota sont sensiblement plus nombreux: qu'il me suffise de signaler, pour le masculin, «ego Cheno aut filiis meis aut nepotes mei» en 917, suivi de «ego Ansila.. et nepote meo Adegero presbiter» en 984,33 «Godmare, neputo meo» en 1024, «nepotem suum nomine Bonefilii Berengarii» en 1082,34 et de beaucoup d'autres; pour le féminin «nepota sua Olserga» en 1018, «Guisla, neputa mea», en 1044, «ad nepota sua uxor Guilielmus Mironis», «Nevia nepota sua», «Alaidis nepota sua» en 1082, «ad nepota sua Ermesen» en 1083 et «ad nepota sua Ermesinda» en 1086, «ad nepota mea Loreta», «ad nepota mea Pereta», «ad Geralleta, nepota mea» en 1148, «ipsa nepota Ermessendi de Castluz», «ad filius de Raimundo de Otena, nepotas suas», «Elisendis nepota sua», en 1205.35 Le tout, je le répète, serait de savoir si tous ces nepotes et nepotus étaient bien des neveux et des nièces, et s'il ne leur arrivait pas, parfois, d'être des petits-enfants: un double cas, figurant dans une charte de 987, celui de «ego Oriolus cum fratres meos et nepotes meos» et de «ego Ennego cum fratres meos et nepotes»36 laissant place à quelque doute.

^{30.} Rius, op. cit., II, 157 et 258; III, 73.

^{31.} Rius, op. cit., II, 231.
32. Rius, op. cit., II, 203; III, 374.
33. ABADAL, op. cit., vol. cit., 349 et 425.
34. Rius, op. cit., II, 144 et 370.

^{35.} Rius, op. cit., II, 116 et 117, 231, 371, 376, 388; vol. III, pp. 160 et 374.

^{36.} ABADAL, op. cit., 429.

Je n'hésiterais pas cependant à affirmer que, dans l'ensemble, la Catalogne participe à la clarté espagnole, ou même hispanique, puisqu'elle fait une nette différence entre les dénominations des deux liens de parenté qui nous occupent en ce moment. Mais si, pour rendre les valeurs de 'petit-fils' et de son féminin, elle n'a fait que se conformer à l'usage lexical castillan, elle n'a par contre pas accepté sobrino et sobrina, notions qu'elle a rendu par les formes actuelles nebot, neboda, auxquelles correspondent exactement les nepos (ou nepotus), nepota du latin médiéval. Ces formes, comment les expliquer? Tout simplement par un emprunt aux parlers d'oc. D'après la carte 907 de l'Atlas linguistique de la France, en effet, 'neveu', qui se dit nvoe dans la moitié nord de la France, a comme correspondant nebu, nabut dans tout le sud, à l'exception de trois points du Var, qui ont nèb (points 899 et 990), nèp (point 898); de même 'nièce' se rend par ñès, ñis dans le nord de l'hexagone (dont j'excepte la Wallonie, qui a nèvæs) mais par nèbudo, -a dans tout le sud, sauf en Provence et dans la trouée formée par la vallée du Rhône jusqu'à Marseille. Usage ancien sans aucun doute, puisque le cartulaire de Saint-Victor de Marseille a toujours nepos, nepus pour le masculin, 37 et nepota pour le féminin:38 de même en est-il pour le cartulaire d'Aniane39 et pour celui de Gellone. 40 Et ce sont les mêmes observations que l'on peut faire dans les chartes languedociennes, puisqu'à Narbonne on a vers 1005 un «Berengario nepoti meo», à Peyrissas vers 1073 un «Bernardo nepote meo», et enfin en 1097 «Petrus Raimundi... cum nepote meo Guillelmo».41

Mais s'il y a eu emprunt du catalan au septimanien, cet emprunt n'a pas été total, du fait qu'on s'est bien gardé d'accepter le nepos du nord des Pyrénées tel qu'il était, c'est à-dire chargé du double sens de 'petit-fils' et de 'neveu' -- et, effectivement, dans les exemples que je viens d'énumérer, il n'est jamais possible de déterminer à quelle de ces valeurs nous avons affaire. Ce nepos septimanien, on l'a en quelque sorte filtré, décanté, tamisé, et on n'en a laissé passer que le sens de 'neveu'. On a obtenu de la sorte, mais en partie par d'autres moyens, un net départ d'expression des deux concepts de 'neveu' et de 'petit-fils', départ correspondant sémantiquement à la distinction que l'espagnol faisait entre nieto et sobrino. Provençalisation, oui, par conséquent, mais provençalisation relative, logique et raisonnée.

^{37.} B. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, I (Paris 1857), 93 (1062), 119 (c. 1070), 983 (c. 1025); t. II, 113 (1043). 38. Guérard, op. cit., II, 30 (1059).

^{39.} Abbé Cassan, E. Meynial, Cartulaire d'Aniane (Montpellier 1900), 195 (1061-1108) et 402 (sans date).

^{40.} P. ALAUS, abbé CASSAN, E. MEYNIAL, Cartulaire de Gellone (Montpellier 1898), 10 (sans date), 11 (1027-1048), 25 (983), 104 (c. 1070), etc.

^{41.} Cl. Devic et J. Vaissète, Histoire générale de Languedoc, édit. PRIVAT, V (Toulouse 1875), col. 350, 598 et 749.

V

Après tout ce qui vient d'être dit, le problème de 'cousin' et de 'cousine' se présente à nous comme étant des plus simples. Meyer-Lübke a remarqué⁴² que le catalan cosi s'opposait à l'espagnol primo pour s'accorder avec le provençal cozi. Dans une étude vieille de vingt-cinq ans, 43 j'ai prouvé l'existence, en plusieurs points de l'Italie, et dès le début du xie siècle, de formes telles que cosinus, cuxino, cusinus, à Verceil (Piémont) en 1007, à Lonate (Lombardie) en 1067, à Lodi en 1148, au nord de Rome, à Farfa en 1009, si bien qu'il est permis d'en conclure qu'une bonne partie de l'Italie septentrionale et centro-méridionale connaissait alors ce mot qui, comme l'a vu Storm il y a longtemps, 44 repose sur un latin tardif cosinus, que ce savant regardait «comme une abréviation familière et commode opérée en dehors des lois ordinaires», co(n)sobrinus, trop long, ayant été remplacé par une Kurzform composée de l'initial co(n)s- et de la finale -inus, et dont on retrouve tant de cas semblables dans l'anthroponymie, et jusque dans la toponymie. Forme qui du reste n'a pas été particulière à l'Italie. Diez déjà 1'a relevée dans le Vocabularium Sancti Galli: et il est exact que le vocabulaire latinoalémanique du manuscrit nº 93 de la Stiftsbibliothek de St.-Gall, connu sous le nom de Vocabularium libellus Sancti Galli, contient entre autres la glose cosina: magin. 46 Or Baesecke estime que ce manuscrit a été copié à Murbach, près de Guebwiller (Haut-Rhin), dans les dernières années du VIIIº siècle, en 790 environ. 47 Et ce n'est pas tout. Cusina est attesté anciennement pour l'Espagne aussi, puisque les Gloses de Silos, qui datent de la seconde moitié du xe siècle, ont la glose consobrina: cusina,48 et que d'autre part un document de San Juan de la Peña, en date de 1070, mentionne un «Scemeno Asnare suo cusino». 49 Rien d'étonnant par conséquent si deux textes différents, provenant de Sant Cugat et datant tous deux de 1034, contiennent l'expres-

42. MEYER-LÜBKE, op. cit., 124.

43. P. Aebischer, Les dénominations du «cousin» en Italie dans les dialectes actuels et les chartes médiévales: Étude de stratigraphie linguistique, «Annali della R. Scuola Normale Superiore di Pisa (Lettere, Storia e Filosofia)», ser. II, vol. XII (1943), 24-39.

44. J. STORM, Remarques sur les voyelles atones du latin, des dialectes italiques et de l'italien, «Mémoires de la Société de linguistique de Paris», II (Paris 1873), 101.

45. Voir, par exemple, F. Diez, Grammatik der romanischen Sprachen, 1. Theil, 3. Aufl. (Bonn 1870), p. 38.

46. H. HATTEMER, Denkmale des Mittelalters. St. Gallen's altdeutsche Sprachschätze, 1. Bd (S. Gallen 1846-1849), p. 13, et E. Steinmeyer und E. Sievers, Die althochdeutschen Glossen, 3. Bd. (Berlin 1895), p. 6.

Glossen, 3. Bd. (Berlin 1895), p. 6. 47. G. BAESECKE, Der Vocabularius Sti. Galli in der angelsächsischen Mission (Halle/S. 1963), 24 sqq., et spécialement p. 31.

48. R. Menéndez Pidal, Orígenes del español, 3.º ed. (Madrid 1950), 19; pour la date, voir la p. 9.

49. Documentos... de San Juan de la Peña, 83.

sion «ad Ermengardis, cusina mea» le premier, et «ad Ermengars cusina sua» le second. 50 Étant donné que le même cartulaire parle, un siècle plus tard. en 1150, d'un «consobrino suo Petro», 51 nous admettrons qu'il s'agit là de l'expression littéraire de cusinus que l'on considérait comme vulgaire: et c'est de la même façon sans doute qu'il convient d'expliquer le consobrino languedocien de 1097⁵² qui figure dans l'exemple que j'ai reproduit à propos de nebote, ainsi que tous les consobrini qu'on trouve fréquemment dans les cartulaires d'Aniane et de Gellone. Je voudrais voir une preuve de la plausibilité de cette hypothèse dans le fait qu'à Toulouse nous avons en 1140 environ une mention de «Raimundus de Mareliaco et Poncius Wilhelmus, cosinus eius». 53 C'est dire, en bref, que notre cosí moderne et notre cuzina barcelonais de 1034 ont toutes les chances d'être des termes de parenté empruntés anciennement au vocabulaire septimanien, qui, dans ce cas, aurait agi jusqu'en Aragon et jusqu'à Silos.

VI

Le catalan n'a-t-il donc jamais innové, n'a-t-il jamais fait preuve, jusque dans le chapitre des noms de parenté, du moindre esprit particulariste? Il est vrai que cette partie du vocabulaire est tout spécialement perméable aux influences de la mode, c'est-à-dire en l'occurrence aux influences étrangères, surtout si ces dernières s'identifient avec l'influence des hautes sphères dirigeantes. En turc, par exemple, baba 'père', ana 'mère', kardaş 'frère' ont été remplacés par pèdèr, mèdèr, büradèr empruntés au persan; et ce même turc, au lieu d'user des vieux mots appartenant à son propre fonds, dit hâl 'oncle' et hala 'tante', tirés de l'arabe. Et l'allemand, pour m'en tenir là, a délaissé presque complètement les vieux mots Oheim 'oncle', Muhme 'tante', Base 'cousine' et les a remplacés par les francismes Onkel, Tante, Cousine, considérés évidemment comme plus distingués. Mais enfin, théoriquement au moins, il n'y a rien d'impossible à ce qu'un terroir donné, à une époque donnée, se soit fabriqué une dénomination non identique aux synonymes employés dans les régions adjacentes. Meyer-Lübke termine le chapitre qu'il consacre aux noms de parenté en catalan par la remarque que cette langue, pour désigner la parenté spirituelle, s'identifie une fois de plus avec le terme fillol, au provençal filhol, et se sépare nettement de l'espagnol ahijado. Mais voici que dans le testament d'un certain Mello, datant de 1002, nous trou-

^{50.} Rius, op. cit., II, 192 et 193.

^{51.} RIUS, op. cit., vol. cit., 163.
52. DEVIC et VAISSÈTE, op. cit., éd. cit., V, col. 749.
53. C. DOUAIS, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (Paris-Toulouse 1887), 143.

vons la mention de certaines donations prévues par le testateur, lequel lègue «ad filiata mea filia Richinario vaca I», et ordonne «ad filiato meo, filio Tudisclo, presbiter, nomine Petro... dare faciatis truia I, et ove I et vestire eum faciatis, et omnes meos filiatos qui sunt ad vestire, vestire eos faciatis, et dare ad eos singulas oves». Filiatus, filiata, filiati, qui ne sont évidemment que des dérivés de filius, et qui à n'en pas douter constituaient les dénominations locales des 'filleuls' antérieurement à l'arrivée du fillol, forme catalanisée du filhol provençal. Formes locales anciennes, plus voisines au fond de l'espagnol ahijado que des synonymes septimaniens, mais se distinguant néanmoins de leur proche voisin par le manque de préfixe.

Résumons donc brièvement, avant de conclure, les résultats auxquels nous avons abouti. Pour 'frère' et 'sœur', s'il y a dans l'état actuel de la langue convergence entre le catalan et l'espagnol, il n'en est pas moins vrai que germà et son féminin se sont substitués à des frater, soror plus anciens. Il y a donc dû avoir là, à une date qui paraît n'être pas très reculée, influence du castillan. Pour 'oncle' et 'tante', le couple moderne oncle et tia nous présente, et un type masculin plus ancien, et un type féminin plus moderne. Si ce dernier est dû à l'influence espagnole, il est plus difficile de se prononcer en ce qui concerne les origines d'oncle: on ne peut exclure qu'il représente un a(v)unculus appartenant au latin vulgaire de la Tarraconaise. Pour nét et néta, attestés anciennement dans nos chartes, ils ont un rapport évident avec leurs correspondants espagnols. Emprunt fort ancien? J'avoue que je penserais plutôt à une commune origine: le latin d'Espagne. Pour nebot, neboda, par contre, l'emprunt du septimanien est patent, bien que nos mots aient vu leur aire sémantique se restreindre au sens de 'neveu/nièce': phénomène dû sans doute à une influence hispanique. Quant à cosi, et à son féminin, leur origine septentrionale est des plus vraisemblables: mais si ces mots se sont maintenus en Catalogne parce qu'ils étaient épaulés par leurs correspondants septimaniens, il n'en est pas moins vrai que sur territoire hispanique ils constituent les restes d'une aire lexicale qui paraît avoir été assez étendue.

On voit donc combien est complexe la constitution d'un vocabulaire, même s'il ne s'agit que du microcosme sur lequel nous nous sommes penchés. L'étude du lexique — et celle aussi, cela va sans dire, de la phonétique et de la morphologie — d'une région qui, comme la Catalogne, de par son histoire a subi tantôt des influences venant du nord, tantôt de l'ouest, est compliquée, cela d'autant plus que nous ne savons pour ainsi dire rien de l'état de la langue parlée à Girone, à Barcelone, à Tarragone, antérieurement à l'occupation arabe. Nous en savons cependant assez pour affirmer que tout rapport lexical entre le catalan et l'espagnol n'est pas forcément antérieur au début

^{54.} RIUS, op. cit., II, 25.

du IXe siècle, et que tout rapport de même nature entre le catalan et le provençal n'est pas nécessairement dû aux repobladores qui remplacèrent les Arabes. Cas d'espèce, dirons-nous, que tous ces cas; cas terriblement suggestifs, puisqu'ils montrent, sur une toute petite échelle, combien est complexe la formation d'une langue. Pour faire l'histoire du lexique d'une langue, la dialectologie est absolument insuffisante, de même qu'insuffisant est l'examen, si approfondi qu'il soit, du vocabulaire des textes littéraires.

PAUL AEBISCHER

Université de Lausanne.